

**Préfet des Vosges**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES DES VOSGES

**Arrêté n° 48-2018 du 05 FEV. 2018**  
**portant clôture des travaux de remaniement du cadastre**  
**sur la commune de Girecourt-sur-Durbion**

**Le Préfet des Vosges**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU la loi du 6 juillet 1943 relative à l'exécution des travaux géodésiques et cadastraux et à la conservation des signaux, bornes et repères ;
- VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du Cadastre ;
- VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de base aux impositions directes locales ;
- VU le décret du 19 février 2016 nommant Mme Claire WANDEROILD Secrétaire Générale de la préfecture des Vosges ;
- VU le décret du Président de la République du 8 décembre 2017 portant nomination de Monsieur Pierre ORY en qualité de Préfet des Vosges ;

Sur la proposition du Directeur Départemental des Finances Publiques,

**Arrête :**

Article 1er - La date d'achèvement des travaux de remaniement du cadastre dans la commune de Girecourt-sur-Durbion est fixée au 15 septembre 2017.

Art. 2 – Le présent arrêté sera affiché à la mairie de la commune de Girecourt-sur-Durbion et des communes limitrophes, Il sera publié dans la forme ordinaire.

Art. 3 – Mme la Secrétaire générale de la Préfecture, M. le Directeur Départemental des Finances Publiques, Mesdames et Messieurs les maires de Girecourt-sur-Durbion et des communes limitrophes sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application des dispositions du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Vosges.

Fait à Epinal, le 05 FEV. 2018

**Pour le Préfet et par délégation,**  
**la Secrétaire Générale,**

  
(Claire WANDEROILD)

*Délais et voies de recours : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES**  
**DU DÉPARTEMENT DES VOSGES**

25 rue Antoine Hurault – BP 51099

88060 EPINAL CEDEX 9

**Liste des responsables de services disposant de la délégation automatique de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts**

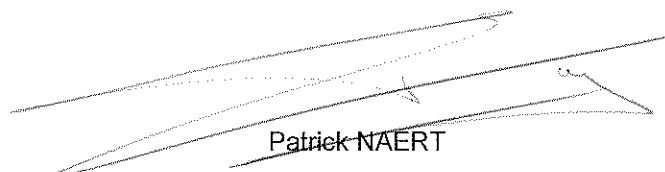
Application du décret n°2013-443 du 30 mai 2013 et de l'arrêté du 30 mai 2013 relatifs aux règles de compétence et de délégation de signature applicables au traitement des réclamations contentieuses et des demandes à titre gracieux présentées par les contribuables – Instruction de la DGFIP référencée 2013/4775

Prise d'effet à la date du 1<sup>er</sup> mars 2018

Noms et prénoms	Responsables des services suivants
DELARUE Denis BOLOT Jean-Yves SAFAH François	Services des impôts des entreprises EPINAL REMIREMONT SAINT DIE
GEORGES-BERNARD Franck NAU Jean-Louis LESGOURGUES Jean-François ANTONINI Bernard	Services des impôts des particuliers EPINAL NEUFCHATEAU REMIREMONT SAINT DIE
ANTONINI Bernard JASINSKI Dominique	Services des impôts des particuliers – services des impôts des entreprises GERARDMER VITTEL
LHUILIER Marc GARCIA Danièle LEGRAND Brigitte	Services de publicité foncière EPINAL REMIREMONT SAINT DIE

BOUQUET Maryline	Pôle de contrôle et d'expertise – Brigade de contrôle et de recherche EPINAL
ROUSSEL Marie-Hélène	Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine EPINAL
VIARD Marie-José	Pôle de recouvrement spécialisé EPINAL
GERARD Philippe	Centres des impôts fonciers EPINAL
ASTIE Sophie TISSERANT Jean-Christophe LOUIS Denis THIRARD Véronique DOUILLET Sébastien MAIGNIEN Didier MATHIEU Catherine DA SILVA Carmen ENDERLIN Clément ROBERT Audrey	Trésoreries mixtes BAINS LES BAINS CHATENOIS CHARMES CORNIMONT DARNEY MIRECOURT RAMBERVILLERS RAON L ETAPE SENONES THAON

Le Directeur Départemental des Finances Publiques



Patrick NAERT

Administrateur Général des Finances Publiques